

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 décembre 2024, s'est réuni le lundi 23 décembre 2024 à 18 h 00 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Alain MARATRAT, Maire.

PRESENTS : M. Alain MARATRAT, M. Bertrand CREMET, Mme Françoise DEMONCHY, Mme Marie-Laure CORROYER, M. Philippe DUPUIS, Mme Pascale GUILBERT, Mme Sylvie HERMAY, M. Hubert BOULEY, Mme Ghislaine LEFEBVRE, M. Alain TETE, Mme Elodie LAVERDURE, M. Nicolas DUFEUILLE, Mme Amandine MATHELET, M. Marcel BRETAGNE, Mme Monique CONFRERE, Mme Isabelle VAUCLIN

ABSENTS : M Stéphane SKLADANOWSKI ayant donné pouvoir à Monsieur DUPUIS, M. Daniel LESSARD ayant donné pouvoir à Mme DEMONCHY, M. Alexandre PLEY

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Hubert BOULEY ayant obtenu la majorité des voix, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

Académie Bach

Le 9 décembre dernier, l'Académie Bach a sollicité la mise à disposition de la salle des fêtes le 22 août prochain. Compte tenu des précédentes occupations par l'association, la mise à disposition ne sera accordée qu'à la condition qu'il n'y ait pas de restaurations sur place.

Soupe des Bénévoles

Une invitation à l'Assemblée générale a été reçue en mairie. Elle aura lieu le 20 janvier prochain.

Monastère – Communauté des Augustines

La Communauté des Augustines a adressé ses vœux à l'occasion des fêtes de Noël et de nouvelle année.

Restos du Cœur

Les Restos du Cœur ont envoyé les comptes annuels de l'association.

Vœux

Vœux de Monsieur le Maire de Dieppe.

Vœux de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Petit Caux.

Syndicat de la Varenne

La commune est à jour de ses cotisations. Pour information, la somme totale versée par la commune au syndicat en 2024 est de 19 164, 60 €.

Espace Georges Thurin

L'espace Georges Thurin sollicite une aide financière auprès de la commune.

Pour mémoire, cette association créée par la Commune d'Arques-la-Bataille accueille les enfants de la commune en centre aéré pendant les vacances et en centre de loisirs les mercredis. Une convention avec la CAF avait été signée afin de déterminer le secteur géographique de compétence de l'association.

Il est rappelé que la Commune paie une participation sur les frais de centre de loisirs des vacances et du mercredi pour ce qui concerne les enfants habitant la commune, et qu'une subvention de 1 500 € a été allouée en 2024.

Un déficit de 50 000 € a été constaté. 10 000 € concernent un contentieux avec un salarié. Une augmentation obligatoire des salaires a été mise en place suite à un changement des termes de la convention collective.

L'espace Georges Thurin a donc un besoin immédiat de 40 000 €. La commune est sollicitée à hauteur de 12 500 €.

Une quarantaine d'enfants est concernée, 22 habitants de Martin-Eglise sont adhérents à cette association.

L'accueil de loisirs des enfants est déficitaire de 70 000 €.

Par conséquent, l'association souhaite que la commune participe à hauteur de 7,50 € par habitant par an sous peine de voir les Martinais exclus des services de l'Espace George Thurin.

Monsieur le Maire propose de former une commission afin d'étudier les tarifs de l'association et d'envisager d'autres solutions.

Mmes GUILBERT, HERMAY, LEFEBVRE, CORROYER et M SKLADANOWSKI sont volontaires pour constituer cette commission sous la présidence de Monsieur MARATRAT.

ORDRE DU JOUR

• Décision modificative 2024 /56

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de régulariser les charges de personnel pour le mois de décembre 2024.

Il apparaît que le compte 012 – Charges du personnel n'est pas suffisamment alimenté.

Monsieur le Maire propose de prendre la somme de 34 464,98 € au chapitre 011 – dépenses à caractère général et de le verser au chapitre 012.

CHAPITRE 011 – DEPENSES A CARACTERE GENERAL : - 34 364, 98 €

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL : + 34 464, 98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de décision modificative n°2.

• **Avancements de grade** **2024/57**

Suite aux informations transmises par le Centre de gestion concernant l'état d'avancement de carrière de certains agents, Monsieur le Maire propose de procéder aux avancements de grade suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Ouverture de 2 postes au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet
- Fermeture de 2 postes au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (34 / 35^{ème} et 30,91 / 35^{ème})
- Ouverture d'1 poste au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Fermeture d'1 poste au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

• **Titres en non-valeur**

Le Conseil municipal avait délibéré favorablement le 21 novembre dernier sur l'inscription en non-valeur de dettes non recouvrées de 2019 à 2021.

Suite à de nouveaux éléments communiqués à la Trésorerie, de nouvelles poursuites peuvent être relancées à l'encontre d'une partie de ces dettes, ce qui fait diminuer la somme initialement votée.

Il est rappelé qu'il était prévu de passer la somme de 2400, 02 €.

La somme qui sera affectée en non-valeur déduction faite des sommes restant à poursuivre est de 1894,42 €.

• **Aide Mayotte**

Le montant de l'aide qui sera allouée suite aux sinistres subis par Mayotte sera déterminé lors d'un prochain Conseil municipal, faute d'informations suffisantes concernant le destinataire des fonds.

• **Arbres chemin des Meuniers situés en zone d'alignements d'arbres à protéger**

Une haie de peupliers chemin des Meuniers provoque régulièrement, à chaque tempête, des chutes de branches. Il sera adressé un courrier au propriétaire du terrain afin d'envisager les différentes solutions possibles pour remédier au problème et en tenant compte du fait que les arbres constituent un alignement d'arbres à protéger au PLU.

Interventions

Madame CORROYER signale que des habitants de Thibermont regrettent le manque d'illuminations de Noël à Thibermont. Elle informe le Conseil municipal que des trous se sont formés sur la chaussée à différents endroits du Chemin des Meuniers.

Monsieur TETE signale que des poteaux installés par un particulier en bordure de parcelle, route des Vergers, représentent un danger, notamment à l'encontre de cyclistes qui ont emprunté la voie et se sont blessés à cause de ceux-ci. Il sera vérifié que ces poteaux sont bien installés sur une parcelle privée et non sur la voie publique. Le cas échéant, le propriétaire sera mis en garde du danger représenté.

Monsieur CREMET informe que 14 mâts d'éclairage public, de type « leds » ont été remplacés sur la portion entre la résidence Saint Léonard et le village, ainsi que sur la route d'Arques.

Monsieur le Maire évoque le défilé de tracteurs qui s'est déroulé dans le village le 13 décembre dernier. Il félicite l'initiative ainsi que l'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.